



Comité de coordination de la recherche  
au Canada Rapport d'étape 2020-2021

# INTERVENTION COLLECTIVE

## Table des matières

Le Comité de coordination de la recherche au Canada en bref **4**

Priorités stratégiques du Comité de coordination de la recherche au Canada **5**

Message des ministres **6**

Message du président **7**

### PRIORITÉ

Appuyer les initiatives canadiennes de recherche pour la lutte contre la COVID-19  
**8**

Accroître la participation à la recherche interdisciplinaire, internationale, à haut risque, à haut rendement et à intervention rapide  
**10**

Appuyer les chercheurs et chercheurs en début de carrière  
**12**

Intensifier la coopération entre organismes pour la recherche internationale  
**13**

Renforcer l'autodétermination des Autochtones, leur leadership et leurs capacités en matière de recherche et de formation  
**14**

Renforcer l'équité, la diversité et l'inclusion en recherche  
**16**

#### Annexe I

Collecte des données à déclaration volontaire à l'appui de l'équité, de la diversité et de l'inclusion **18**

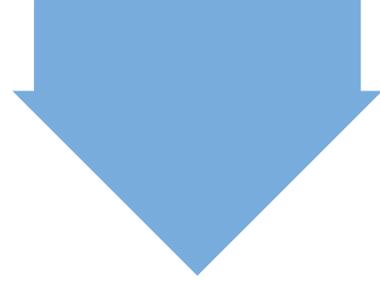
#### Annexe II

Données sur les chercheuses et chercheurs en début de carrière, tirées des grands concours visant l'attribution de subventions pour des travaux de recherche menés à l'initiative de chercheuses et chercheurs **24**

L'honorable François-Philippe Champagne, C.P., député  
Ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada,  
représentée par le ministre de l'Industrie, 2021

N° de cat. CR1-17F-PDF  
ISSN 2563-7452



**Jamais une intervention collective n'a été aussi cruciale pour soutenir le Canada et sa communauté de recherche qu'en 2020-2021.**

**La pandémie de COVID-19 a perturbé les travaux de recherche et, paradoxalement, a demandé à chacune et chacun d'entre nous d'en mener davantage de toute urgence.**

**Les ministères et les organismes fédéraux de financement de la recherche du Canada se sont joints au Comité de coordination de la recherche au Canada pour soutenir les activités essentielles partout au pays tout en bâtissant un avenir meilleur.**



# Le Comité de coordination de la recherche au Canada en bref

Le Comité de coordination de la recherche au Canada (CCRC) est un forum stratégique de haut niveau qui rassemble la haute direction d'organismes et de ministères clés pour faire avancer les priorités collectives et coordonner le financement fédéral de la recherche. Au sein du CCRC, les membres échangent des renseignements, cherchent à atteindre un consensus et prennent des décisions qui renforcent le milieu de la recherche du Canada, favorisant la recherche de calibre international et le bien-être social et économique du pays.

## MEMBRES DU COMITÉ



### Alejandro Adem

Président, 2021; vice-président, 2020  
Président  
Conseil de recherches  
en sciences naturelles et en génie



### Ted Hewitt

Vice-président, 2021  
Président  
Conseil de recherches  
en sciences humaines



### Simon Kennedy

Sous-ministre  
Innovation, Sciences  
et Développement  
économique Canada



### Stephen Lucas

Sous-ministre  
Santé Canada



### Mona Nemer

Conseillère scientifique en chef  
Bureau de la conseillère  
scientifique en chef



### Roseann O'Reilly Runte

Présidente-directrice générale  
Fondation canadienne pour  
l'innovation



### Iain Stewart\*

Président  
Conseil national de  
recherches du Canada



### Michael Strong

Président, 2020  
Président  
Instituts de recherche  
en santé du Canada

\* Roger Scott-Douglas, président du CNRC par intérim (de septembre à décembre 2020) et Mitch Davies, président du CNRC par intérim (de décembre 2020 à octobre 2021) ont aussi participé aux réunions du CCRC en 2020-2021.

# Priorités stratégiques du Comité de coordination de la recherche au Canada

## PRIORITÉS

Lutte contre la COVID-19 et rétablissement	Recherche interdisciplinaire, internationale, à haut risque, à haut rendement et à intervention rapide	Chercheuses et chercheurs en début de carrière
Appuyer la lutte contre la COVID-19 et le rétablissement post-pandémique au Canada en soutenant le milieu de la recherche, en finançant la recherche à intervention rapide et en favorisant des décisions gouvernementales tournées vers l'avenir et fondées sur des données probantes	Favoriser la découverte et l'innovation de pointe par le fonds Nouvelles frontières en recherche, en encourageant les équipes de recherche canadiennes à prendre des risques, à relever de nouveaux défis, à repousser les limites et à diriger des projets transformateurs avec des partenaires d'ici et d'ailleurs	Former la prochaine génération de talents et encourager l'innovation en faisant participer des chercheuses et chercheurs en début de carrière à l'écosystème de recherche canadien
Coopération internationale	Recherche autochtone et réconciliation	Équité, diversité et inclusion
Positionner le Canada pour qu'il devienne un partenaire de choix dans la recherche et l'innovation mondiales	Faire progresser la réconciliation et renforcer les capacités en recherche autochtone en collaborant avec des communautés autochtones pour élaborer et soutenir de nouveaux modèles de recherche et de formation en recherche autochtones	Atteindre l'excellence en faisant intervenir l'ensemble du bassin de talents diversifiés en recherche dans un écosystème de recherche équitable et inclusif

## UN CALENDRIER INTÉGRÉ DES OCCASIONS DE FINANCEMENT

L'année dernière, pour faciliter la collaboration interdisciplinaire des équipes de recherche, les organismes fédéraux de financement de la recherche du Canada et la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) ont publié un calendrier intégré des occasions de financement dans la page Web du CCRC. Ce calendrier donne une vue d'ensemble des échéances des occasions de financement et des liens vers les processus de demande des programmes interorganismes et des programmes propres aux Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), au Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG), au

Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) ou à la FCI, ce qui facilite la recherche d'occasions de financement pour les administratrices et administrateurs de la recherche et les équipes de recherche de toutes les disciplines.



## Message des ministres

Au nom du gouvernement du Canada, nous tenons à exprimer notre reconnaissance à toutes les chercheuses et innovatrices et à tous les chercheurs et innovateurs du pays qui, collectivement, ont assuré la nécessaire riposte à la pandémie de COVID-19. Tout au long de la crise, la population canadienne a pu compter sur leurs travaux pour comprendre le virus et ses effets, pour trouver des solutions aux nombreux problèmes d'ordre médical, technique et social inédits qui se sont posés et pour mener le pays sur la voie du redressement.

Aujourd'hui, le Canada continue de faire appel à la collaboration des milieux de la recherche et de l'innovation pour favoriser la santé et le bien-être des Canadiennes et des Canadiens. Nous avons confiance en un avenir prospère compte tenu des importantes innovations qui ouvrent la voie à une meilleure santé et à davantage de vigueur et d'équité pour l'ensemble de la population canadienne.

Nous tenons également à remercier les membres du Comité de coordination de la recherche au Canada (CCRC) et le personnel de leurs organismes et ministères, dont le talent a contribué aux efforts collectifs de redressement. Le CCRC a notamment coordonné des interventions de recherche rapides, adapté les programmes et supervisé le soutien fédéral qui a permis d'assurer la continuité de la recherche. Ce faisant, il a appuyé les Canadiennes et les Canadiens tout au long d'une difficile période marquée par l'incertitude.

Tout en ripostant à la pandémie, le CCRC a continué d'œuvrer à un avenir prometteur de maintes façons, entre autres, en travaillant avec des partenaires communautaires et autochtones au renforcement des capacités en recherche autochtone, en contribuant à la création d'un milieu de recherche inclusif faisant une place à la participation d'innovatrices et d'innovateurs émergents, en s'attaquant à des questions interdisciplinaires complexes et en positionnant le Canada en tant que partenaire précieux au sein de l'écosystème de recherche international.

Ce rapport met en valeur les contributions clés, au cours de la dernière année, des entités réunies au sein du CCRC. Tandis que nous nous penchons sur ces réalisations, nous nous réjouissons à l'idée de continuer de travailler avec les membres du CCRC cette année en vue d'améliorer la santé et d'accroître le bien-être et la prospérité de l'ensemble de la population canadienne.

De concert avec le milieu de la recherche canadien, nous reconstruirons en mieux.



**L'honorable François-Philippe Champagne, C.P., député**

Ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie



**L'honorable Jean-Yves Duclos, C.P., député**  
Ministre de la Santé

## Message du président

De bien des façons, aux quatre coins du pays, la pandémie de COVID-19 a demandé à la population canadienne de se serrer les coudes pour répondre aux besoins urgents tout en gardant en tête l'état que pourrait avoir le monde à la sortie de la crise. Les organismes et ministères faisant partie du Comité de coordination de la recherche au Canada (CCRC) ont collaboré étroitement et se sont mobilisés sans tarder pour soutenir le milieu de la recherche du Canada.

Dans les premiers mois, les organismes et ministères membres ont fourni du financement pour mobiliser la recherche à intervention rapide, ont reporté les dates limites, ont augmenté la valeur du financement, ont apporté des ajustements administratifs et ont géré les fonds d'urgence pour atténuer les répercussions de la pandémie et appuyer le milieu de la recherche du Canada.

Au CCRC, nous avons élargi la portée de notre collaboration pour intégrer les perspectives de l'Agence de la santé publique du Canada et du Centre de recherches pour le développement international, lors de réunions « CCRC+ ». Nous avons prôné une nouvelle manière de favoriser la prise de décisions fondée sur des données probantes en associant le gouvernement au milieu de la recherche par le Réseau CanCOVID et le Bureau de la conseillère scientifique en chef. Nous avons communiqué les premières leçons apprises aux chercheuses et chercheurs, aux administratrices et administrateurs et aux responsables des politiques lors de la [conférence virtuelle sur les politiques scientifiques canadiennes de 2020](#).



Nous pouvons être fiers de cette intervention collective, de même que de la résilience du milieu de la recherche canadien et du personnel de toutes les entités membres face à cette crise.

La pandémie a rappelé l'importance des sciences et de notre travail pour la population canadienne. Elle a engendré des problèmes technologiques, organisationnels et sociétaux complexes nécessitant des mesures fondées sur la recherche dans toutes les disciplines, mobilisant les chercheuses et chercheurs de tous les secteurs, au Canada comme à l'étranger. Notre intervention collective a rarement été aussi importante, et elle sera essentielle au rétablissement à venir.

Je suis heureux de travailler avec mes collègues du gouvernement et des communautés de recherche du Canada pour relever les défis qui nous attendent.

### **Alejandro Adem**

Président du Comité de coordination de la recherche au Canada (2021)

Président du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada

## PRIORITÉ

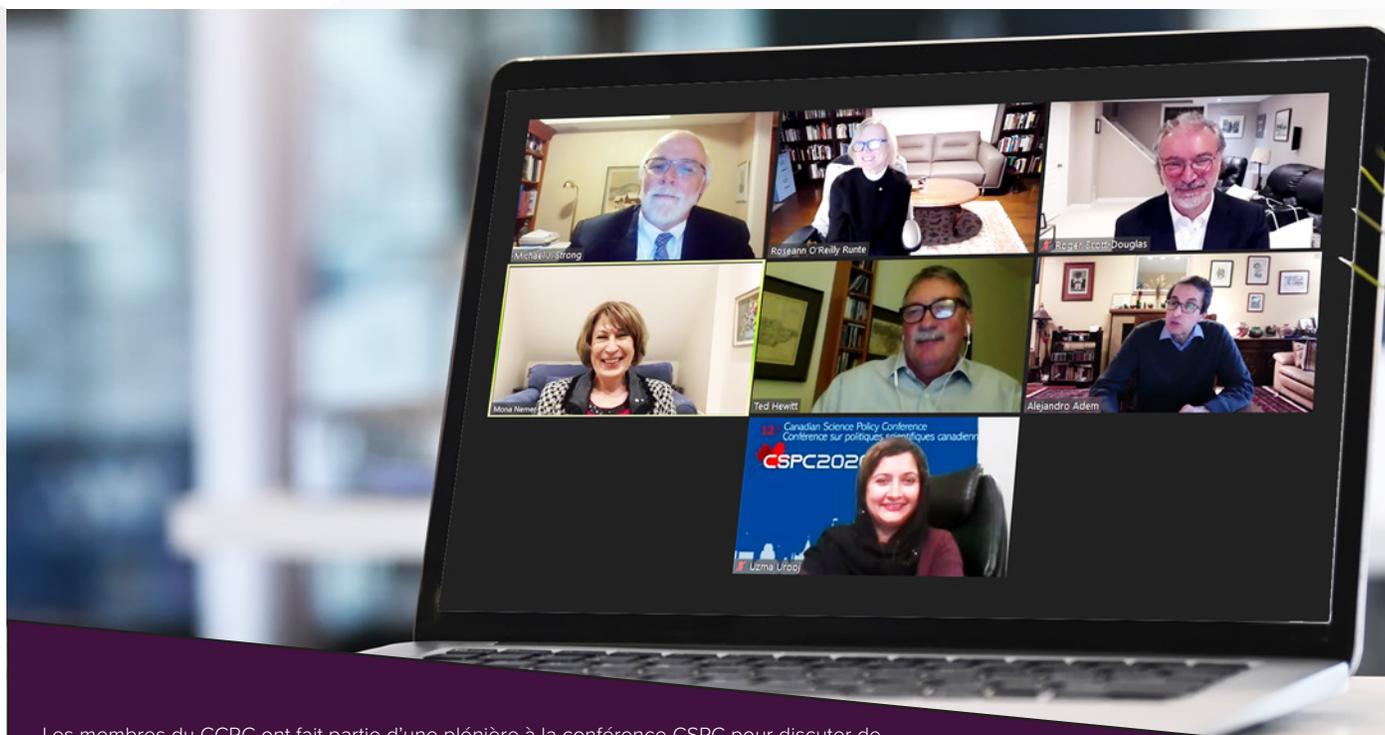
Appuyer les initiatives canadiennes de recherche pour la lutte contre la COVID-19

# UN FINANCEMENT ESSENTIEL À UN MOMENT CRUCIAL

Lorsque la pandémie a causé la fermeture des universités et des établissements de recherche en santé du Canada et a mis en péril la productivité et la viabilité des équipes de recherche, les membres du CCRC ont ensemble assuré la surveillance stratégique du Fonds d'urgence pour la continuité de la recherche au Canada.

Le gouvernement du Canada a annoncé la création du Fonds d'urgence pour la continuité de la recherche au Canada en mai 2020 et fait du CCRC le comité directeur du Fonds. Cette initiative temporaire d'intervention d'urgence a fourni un soutien salarial aux membres du personnel de recherche non admissibles à la subvention salariale d'urgence du Canada. Elle a également remboursé

les coûts relatifs au maintien d'engagements en recherche essentiels, afin que le milieu de la recherche puisse reprendre les projets une fois les restrictions sanitaires levées. En sept mois, le Fonds d'urgence a versé 416 millions de dollars à environ 32 000 personnes affectées à la recherche et a assuré la continuité de 22 000 projets.



Les membres du CCRC ont fait partie d'une plénière à la conférence CSPC pour discuter de l'action du Canada en matière de recherche axée sur la pandémie mondiale de COVID-19 et du rétablissement du pays. De gauche à droite, en haut : Michael Strong, Roseann O'Reilly Runte, Roger Scott-Douglas. Au milieu : Mona Nemer, Ted Hewitt, Alejandro Adem. En bas : Uzma Urooj

## SOUTIEN LARGE ET INCLUSIF

Les établissements de partout au Canada ont pu utiliser le soutien du Fonds d'urgence pour aider le personnel de recherche dont le salaire provenait, entièrement ou en partie, de sources non gouvernementales et couvrir les coûts directs exceptionnels associés au maintien ou à la reprise de la recherche, quelle que soit la source de financement des projets. Trois phases de financement ont eu lieu, la première date limite ayant été fixée en juillet 2020. Une quatrième phase a été ajoutée en novembre 2020, à la lumière de la rétroaction des parties prenantes et des données qui montraient que la pandémie avait encore un effet sur la recherche.

Pour assurer la répartition équitable des fonds d'urgence, il a été demandé aux établissements

bénéficiaires de former des comités internes reflétant la diversité du milieu de la recherche au Canada. Ces comités ont élaboré des stratégies d'équité, de diversité et d'inclusion pour réduire l'influence des préjugés inconscients et des obstacles systémiques sur l'attribution du financement.

La création et la prestation aussi rapides d'un fonds d'une telle ampleur nécessitaient une équipe dévouée et expérimentée composée de membres de tous les organismes fédéraux de financement de la recherche. Cette équipe a été formée dans un court délai pour concevoir et lancer le Fonds, faciliter l'examen rapide des demandes, préparer et mettre à jour le contenu Web, tenir des séances de consultation virtuelles dans les deux langues officielles et répondre rapidement à des centaines de questions et de commentaires de la part des établissements.

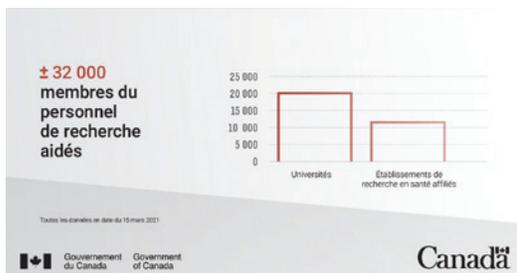
## PROTECTION DE L'EXCELLENCE EN RECHERCHE

Pendant l'année, le Fonds d'urgence pour la continuité de la recherche au Canada a soutenu 126 organismes ainsi que leur personnel de recherche et leurs projets, pour préserver le talent et les connaissances essentiels au bien-être et à la compétitivité du Canada dans l'économie du savoir mondiale dans les domaines de la santé, des sciences sociales, humaines et naturelles et du génie.

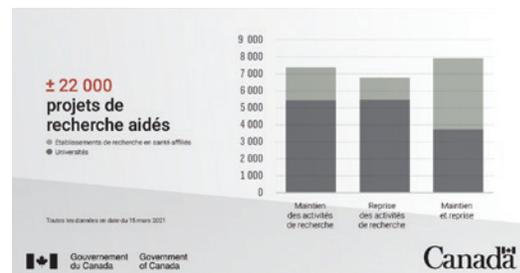
# 32 000

personnes

participant à la recherche ont reçu le soutien du Fonds d'urgence pour la continuité de la recherche au Canada pendant l'année



Le Fonds d'urgence pour la continuité de la recherche au Canada a aidé quelque 32 000 membres du personnel de recherche dont le salaire a été compromis par la pandémie de COVID-19 et qui n'étaient pas admissibles à la subvention salariale d'urgence du Canada.



Par le Fonds d'urgence pour la continuité de la recherche au Canada, le gouvernement du Canada a aidé quelque 22 000 projets de recherche à couvrir les coûts imprévus de maintien et de reprise des activités de recherche liés à la pandémie de COVID-19.

## PRIORITÉ

Accroître la participation à la recherche interdisciplinaire, internationale, à haut risque, à haut rendement et à intervention rapide

# MESURES RAPIDES POUR FAVORISER LA DÉCOUVERTE

La COVID-19 a forcé l'acquisition rapide de nouvelles connaissances. Outre les diverses mesures qu'ont prises les organismes subventionnaires de leur côté, les membres du CCRC ont lancé un appel à interventions rapides sur des questions clés financé par le fonds Nouvelles frontières en recherche. Au total, 7 millions de dollars ont été attribués à [15 projets interdisciplinaires](#) portant sur une multitude de sujets, des diagnostics en contexte clinique à la résilience communautaire, en passant par la mise à profit de la mobilité humaine et des données de surveillance pour la prévision des maladies.

Pour alléger le fardeau financier des équipes de recherche et soutenir leur travail, des subventions supplémentaires et une prolongation d'un an ont été offertes aux titulaires de subvention du volet Exploration 2018 (toutes et tous en début de carrière) et du volet Exploration 2019, dont 37 p. 100 des projets étaient dirigés par des chercheuses et chercheurs en début de carrière. L'équité, la diversité et l'inclusion ainsi que le soutien aux chercheuses et chercheurs en début de carrière sont au cœur du fonds Nouvelles frontières en recherche<sup>1</sup>.

## COMPOSER AVEC L'INHABITUEL

Outre ces mesures urgentes, le fonds Nouvelles frontières en recherche a poursuivi pendant l'année la prestation du programme de subventions prévu. Les résultats du concours 2019 du volet Exploration ont été annoncés en mai 2020 : 46,3 millions de dollars ont été alloués, soit un total de 186 subventions. Pour le concours 2020, 29 millions de dollars ont été alloués en mars 2021 sous la forme de 117 subventions.

Tandis que le volet [Exploration](#) est axé sur les projets interdisciplinaires audacieux et à haut risque, l'année dernière, le premier concours du volet [Transformation](#) du fonds a été lancé pour appuyer des projets de grande envergure et de



Photo reproduite avec l'aimable autorisation de Linda Zhang

### Linda Zhang

**Projet financé par le fonds Nouvelles frontières en recherche à la Ryerson University – Des espaces au-delà de l'imagination : la cocréation thérapeutique en réalité virtuelle**

La professeure de design d'intérieur Zhang et ses collaborateurs du projet PROTECH mené par l'Université Ryerson créeront une plateforme de réalité virtuelle qui permettra aux communautés de visualiser et de façonner virtuellement leur propre quartier dans une démarche de collaboration. En suivant un processus interdisciplinaire, le projet déterminera les répercussions de la COVID-19 sur les personnes marginalisées, ainsi que celles de l'exclusion et du déplacement de l'espace public des communautés racisées. En faisant appel à la réalité virtuelle et aux relevés de bâtiments par scanneur 3D, les chercheurs utiliseront un processus de visualisation fondé sur l'architecture pour transformer la construction et la mobilisation des communautés et des identités, ainsi que pour renforcer la résilience afin de promouvoir la justice sociale et l'équité.

<sup>1</sup> Pour en savoir plus sur la participation des chercheuses et chercheurs en début de carrière et des personnes des groupes désignés, voir les annexes

calibre mondial ayant le potentiel de mener à des changements concrets et durables. Le fonds a reçu 347 lettres d'intention dans le cadre du premier appel et, par la suite, 31 propositions sont passées à l'étape de la demande complète. Pour le volet International, 12 demandes ont été déposées

dans le cadre du concours de la plateforme mondiale de financement Horizon 2020, qui offre du financement aux membres du milieu de la recherche canadien qui participent à des projets internationaux de grande envergure financés par le programme Horizon 2020 de l'Union européenne.

## VISIBILITÉ DES DONNÉES

En novembre 2020, un tableau de bord interactif présentant les données des concours du fonds Nouvelles frontières en recherche a été lancé, conformément à l'engagement du gouvernement fédéral à l'égard de la transparence et de la communication active. Le tableau de bord donne une vue d'ensemble personnalisable du financement attribué par le fonds jusqu'à présent en réponse à 2 222 demandes présentées par 556 organismes, qui ont mené à 343 subventions.

**1 772**  
personnes

**117**  
projets interdisciplinaires  
à haut risque et à haut rendement

**Volet Exploration 2020-2021**



## PRIORITÉ

Appuyer les chercheuses et chercheurs en début de carrière

# VISER LA CONTINUITÉ POUR LA PROCHAINE GÉNÉRATION DE TALENTS EN RECHERCHE DU CANADA

De nombreux [chercheuses et chercheurs en début de carrière](#) et de nombreux projets ont été gravement touchés par la perte d'accès aux installations et aux ressources de recherche qu'a entraînée la crise de COVID-19. La situation a été particulièrement complexe pour les personnes ayant des responsabilités familiales. Les trois organismes fédéraux de financement de la recherche ont coordonné leurs efforts pour alléger leur fardeau financier à un moment crucial de leur carrière et contribuer à protéger la prochaine génération de talents en recherche du Canada.

Chaque organisme, connaissant les défis propres aux chercheuses et chercheurs et l'importance pour eux d'établir un solide dossier de réalisations en recherche tôt dans leur carrière, a mis en place des moyens pour tenir compte des perturbations causées par la pandémie dans la définition du statut de chercheuse ou chercheur en début de carrière. Ainsi, les organismes ont élargi l'accès aux mesures de répartition égale du financement dans leurs programmes phares.

Le CRSNG et le CRSH ont tous deux ajouté la COVID-19 comme motif acceptable de retard dans les recherches pour les nouvelles propositions et prolongé d'un an la période pendant laquelle les fonds peuvent être attribués dans le cadre des subventions existantes. Le CRSNG a également offert une prolongation financée d'un an à tous les titulaires de subvention à la découverte, y compris à celles et ceux en début de carrière. Les deux organismes se sont engagés à tenir compte des répercussions de la COVID-19 en 2021-2022. Les IRSC ont prolongé d'un an la période d'admissibilité des personnes ayant le statut de chercheuse ou chercheur en début de carrière en date du 1<sup>er</sup> mars 2020 ou ayant obtenu leur première

charge professorale après cette date. Ils ont en outre prolongé d'un an la période d'autorisation d'utiliser les fonds pour toutes les subventions actives. Le CRSNG et le CRSH ont pris des mesures semblables, en permettant aux établissements d'enseignement supérieur d'accepter les demandes de prolongation d'un maximum de 12 mois pour les subventions se terminant entre le 1<sup>er</sup> février 2020 et le 31 mars 2021.

Dans le cadre du soutien général du gouvernement fédéral destiné aux étudiantes et étudiants de niveau postsecondaire et aux personnes récemment diplômées, les trois organismes ont accordé quatre mois de financement supplémentaires pour les bourses d'études et les bourses de recherche dont l'expiration était prévue entre mars et août 2020 et trois mois de financement pour soutenir les stagiaires et le personnel d'appui à la recherche payés par des subventions. Le Conseil national de recherches du Canada a créé 56 possibilités de bourses postdoctorales pour aider les chercheuses et chercheurs en début de carrière confrontés à des difficultés pendant la pandémie et leur donner des occasions de faire progresser leur carrière.

## UNE NOUVELLE GÉNÉRATION DIVERSIFIÉE

Les chercheuses et chercheurs en début de carrière représentent une nouvelle génération diversifiée composée de personnes curieuses, créatives, socialement responsables et faisant preuve d'esprit d'équipe, qui assurent le lien entre les communautés canadiennes et le reste du monde. Les organismes de financement de la recherche leur ont offert une aide d'urgence continue pour soutenir leur carrière pendant l'exercice 2020-2021.

**2** **objectifs** du plan d'action des trois organismes pour les chercheuses et chercheurs en début de carrière : **accès équitable aux fonds de recherche des trois organismes et participation équitable au milieu de la recherche\***

\* Pour connaître les dernières données sur les chercheuses et chercheurs en début de carrière, voir les annexes.



## PRIORITÉ

Intensifier la coopération entre organismes pour la recherche internationale

### UNE MOBILISATION MONDIALE

La collaboration internationale étend la portée de la recherche canadienne, crée de nouvelles possibilités de recherche et contribue à relever les grands défis sociaux et scientifiques, y compris ceux qu'a engendrés la COVID-19. Face à la pandémie, les membres du CCRC ont fait appel à leurs partenaires internationaux pour travailler ensemble à de nouvelles initiatives.

Les membres du CCRC se sont rassemblés pour soutenir Steven Hoffman, directeur scientifique de l'Institut de la santé publique et des populations des IRSC, et son équipe dans l'élaboration du [Schéma directeur de l'ONU en matière de recherche pour le redressement post-pandémique](#). Le Schéma établit des priorités et fait office de cadre pour une coopération internationale et interdisciplinaire qui appuie la relance socioéconomique équitable et la progression vers les objectifs de développement durable de l'Organisation des Nations Unies.

Parallèlement, le CCRC a communiqué avec UK Research and Innovation (UKRI) pour renforcer la relation de longue date entre le Canada et le Royaume-Uni en ce qui concerne les sciences et la technologie. Lors d'une rencontre avec dame Ottoline Leyser, cheffe de la direction de UKRI, en octobre 2020, les membres du CCRC ont discuté de leur intérêt à l'égard du Schéma directeur de l'ONU et de la préparation aux pandémies et ont réaffirmé leur engagement commun pour

l'avancement de l'équité, de la diversité et de l'inclusion dans la recherche internationale. Pendant cette rencontre, la FCI a conclu une [entente officielle](#) avec le Conseil des installations scientifiques et technologiques du Royaume-Uni pour faciliter l'accès à l'infrastructure de recherche.

### UNE APPROCHE COORDONNÉE

Dans les coulisses, un sous-comité consultatif du CCRC sur la coopération interorganismes internationale a recommandé des approches de collaboration internationale qui ont orienté les discussions lors de la réunion du CCRC et de UKRI. Les membres du CCRC ont tiré profit de cette expérience en travaillant avec le secrétariat du CCRC à l'élaboration de lignes directrices pour une approche « équipe Canada » uniforme et reproductible pour la tenue de futures rencontres avec des organisations internationales de financement de la recherche.

### COLLABORATION AVEC DES COLLÈGUES DE L'UNION EUROPÉENNE

Pour favoriser la participation du Canada à des projets de recherche internationaux et de grande envergure, le fonds *Nouvelles frontières en recherche* a attribué des subventions aux équipes canadiennes participant à des projets Horizon 2020 de l'Union européenne sur des sujets tels que la réticence à l'égard de la vaccination, le captage de contaminants inorganiques et la « citoyenneté énergétique ».

# « Équipe Canada »

Première réunion internationale du CCRC



## PRIORITÉ

Renforcer l'autodétermination des Autochtones, leur leadership et leurs capacités en matière de recherche et de formation

# LA RÉCONCILIATION PAR LA RECHERCHE

L'évaluation par les pairs fait partie intégrante du processus traditionnel d'attribution des subventions en recherche, mais elle peut être source d'obstacles pour les communautés, les organismes et les équipes autochtones. L'année dernière, les organismes fédéraux de financement de la recherche du Canada ont établi un nouveau partenariat crucial avec des chercheuses et chercheurs autochtones pour rendre les processus d'évaluation par les pairs mieux adaptés à la culture, plus inclusifs et plus pertinents pour les communautés autochtones.

En 2020-2021, les organismes fédéraux de financement de la recherche du Canada ont amorcé la mise en œuvre d'un plan stratégique élaboré en collaboration avec les peuples autochtones : *Établir de nouvelles orientations à l'appui de la recherche et de la formation en recherche autochtone au Canada*. Ce plan présente quatre grands principes : l'autodétermination, la décolonisation de la recherche, la responsabilisation et l'égalité des chances. Il constitue un cadre global pour une approche interorganismes de renforcement des capacités de recherche autochtone.

Pour commencer, une étape importante, franchie de concert avec les peuples autochtones, a été la création du groupe de référence sur les bonnes pratiques d'évaluation par les pairs pour la recherche autochtone, composé exclusivement de personnes des Premières Nations, d'Inuit et de Métis. Les 18 membres du groupe de référence ont été sélectionnés par un comité d'universitaires autochtones chevronnés. Jeunes, gardiennes et gardiens du savoir et universitaires à différentes étapes de leur carrière, elles et ils représentent une expérience et une expertise variées. Le groupe examinera les modèles d'évaluation par les pairs des organismes fédéraux de financement de la recherche du Canada et recommandera de nouvelles méthodologies pour intégrer les systèmes de connaissances et de savoir autochtones aux pratiques d'évaluation.



**Zoe Todd, Ph. D., Paulatuq  
(Territoires du Nord-Ouest), 2012**

Projet financé par le fonds *Nouvelles frontières en recherche* à la Carleton University – *Perspectives plurielles sur le Bighorn Country : rétablissement et recadrage du récit de la gouvernance de l'utilisation des terres et de la santé de la population d'ombles à tête plate en Alberta*

*Nous avons des responsabilités de réciprocité et de réflexion lorsque nous nous déplaçons sur le territoire et dans nos comportements d'êtres humains. Nous avons des impacts, chacun et chacune d'entre nous, et cela signifie que nous avons l'obligation de réfléchir à la meilleure façon de prendre soin de la planète et d'être justes envers les espèces avec lesquelles nous partageons notre espace. Nous devons reconnaître que nous faisons partie intégrante de réseaux de relations.*

– La professeure d'anthropologie Zoe Todd

## LE LEADERSHIP AUTOCHTONE EN RECHERCHE

Dans la foulée du lancement couronné de succès du groupe de référence, un processus similaire est en cours, visant la sélection de membres pour le Cercle

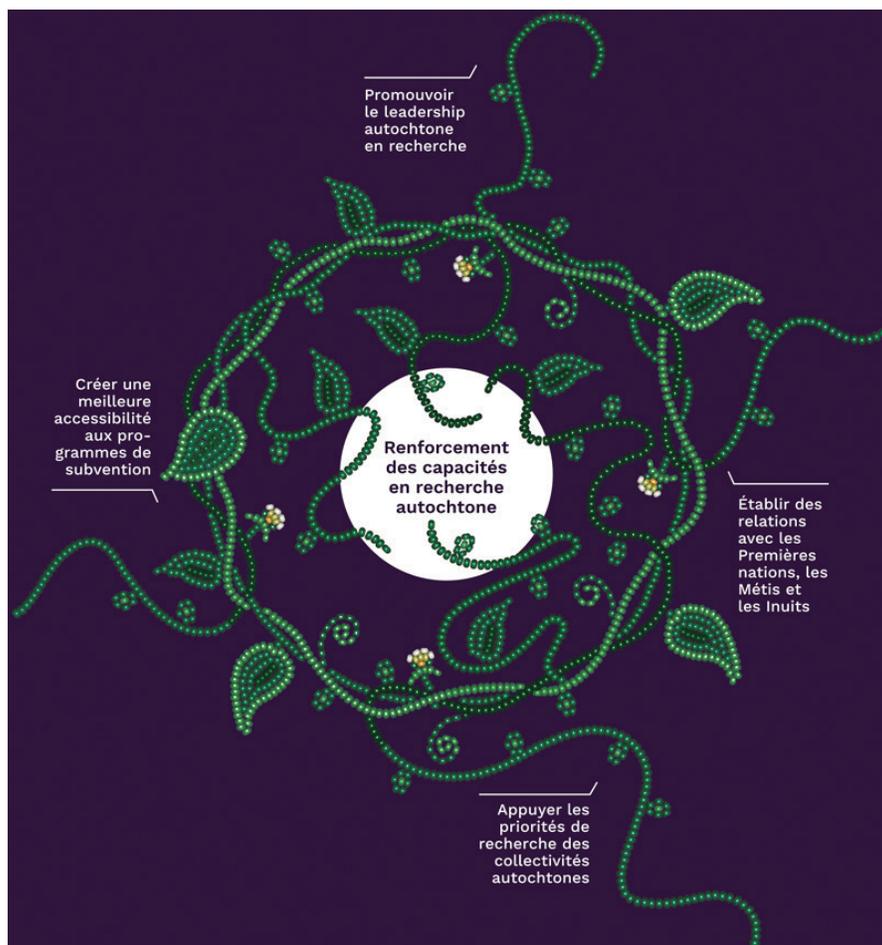
de leadership autochtone en recherche. Ce groupe conseillera la haute gestion quant à la mise en œuvre du plan stratégique et aux questions relatives à la recherche autochtone. Les organismes fédéraux de financement de la recherche du Canada accueilleront ses membres dans les prochains mois.

## JETER LES BASES DU CHANGEMENT

Conformément au plan stratégique, les organismes canadiens de financement de la recherche ont commencé à éliminer les obstacles administratifs, à évaluer les occasions de financement et à créer des structures de gouvernance pour appuyer la réconciliation par la recherche.

## 18 Autochtones nommés

**au groupe de référence sur les bonnes pratiques d'évaluation par les pairs pour la recherche autochtone**



### Quatre orientations stratégiques clés reflètent les nouveaux modèles de recherche et de formation en recherche autochtone

Plan stratégique  
*Établir de nouvelles orientations à l'appui de la recherche et de la formation en recherche autochtone au Canada 2019-2022*

Illustration par Donald Chrétien

## PRIORITÉ

Renforcer l'équité, la diversité et l'inclusion en recherche

# UN PLAN D'ACTION POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES

De plus en plus de données montrent que l'intégration de l'équité, de la diversité et de l'inclusion dans la recherche entraîne de meilleurs résultats. Il est également évident qu'il reste beaucoup à faire avant que le système de recherche du Canada soit véritablement équitable. Dans le cadre de la préparation du *Plan d'action des trois organismes pour l'équité, la diversité et l'inclusion (2018-2025)*, les organismes fédéraux de financement de la recherche ont pris des mesures pour accroître la participation des minorités racisées, des peuples autochtones, des personnes handicapées et des femmes dans le système de recherche canadien.

## ACCÈS ÉQUITABLE AU SOUTIEN DES TROIS ORGANISMES

Depuis 2018, les chercheuses et chercheurs en quête de financement auprès des trois organismes remplissent un [formulaire de déclaration volontaire](#) pour aider chaque organisme à évaluer la diversité des participantes et participants à ses programmes et à concevoir de nouvelles mesures pour accroître l'équité, la diversité et l'inclusion dans le milieu de la recherche. L'année dernière, les organismes ont ajouté des questions sur l'orientation sexuelle et la langue, et maintenant, le formulaire couvre huit dimensions de l'identité, telles que l'âge, le genre, le handicap, l'identité autochtone et l'appartenance à une minorité visible.

Les IRSC ont publié les données de référence ventilées du formulaire dans la documentation sur leur subvention Projet et leurs concours liés à la COVID-19, tandis que le CRSH et le CRSNG ont rendu les données disponibles dans des tableaux de bord interactifs. En 2021-2022, les trois organismes adopteront le formulaire modifié dans leurs plateformes de demande respectives. Les données qui en ressortiront leur permettront d'évaluer plus en détail et plus régulièrement la sous-représentation dans leurs programmes et les obstacles systémiques dans leurs politiques et pratiques<sup>2</sup>.

## PARTICIPATION ÉQUITABLE À LA RECHERCHE

En 2020-2021, ce sont 15 établissements d'enseignement postsecondaire et autres organismes de recherche de plus qui ont manifesté leur engagement à intégrer les principes d'équité, de diversité et d'inclusion à leurs politiques, leurs pratiques et leur culture en signant la [charte du programme Dimensions](#), faisant passer à [125](#) le nombre de signataires. Les organismes ont continué de travailler, en étroite collaboration avec 17 établissements d'enseignement postsecondaire, au [programme pilote Dimensions](#) pour mettre au point des moyens de faire progresser et de reconnaître publiquement les efforts des établissements pour l'accroissement de l'équité, de la diversité et de l'inclusion dans le secteur postsecondaire. Un manuel du programme Dimensions visant à orienter le travail des établissements est en cours de rédaction.

Les trois organismes ont également annoncé les [bénéficiaires](#) de la deuxième phase de financement des subventions de renforcement de la capacité des établissements en matière d'équité, de diversité et d'inclusion, qui aident les établissements d'enseignement postsecondaire à repérer et à éliminer les obstacles systémiques au recrutement,

<sup>2</sup> Pour connaître les dernières données sur l'équité, la diversité et l'inclusion, voir les annexes.

à la progression et à la rétention des chercheurs et chercheurs de groupes sous-représentés ou désavantagés.

Enfin, d'importants progrès ont été faits vers l'atteinte des objectifs d'équité, de diversité et d'inclusion du [Programme des chaires de recherche du Canada](#) décrits dans l'Addenda de 2019 à l'entente de

règlement en matière de droits de la personne ratifiée en 2006. Le Programme a atteint de nouveaux sommets en ce qui a trait au niveau de représentation et au taux de mise en candidature des minorités racisées, des peuples autochtones, des personnes handicapées et des femmes – des progrès considérables vers une représentation proportionnelle de ces groupes au sein du Programme.

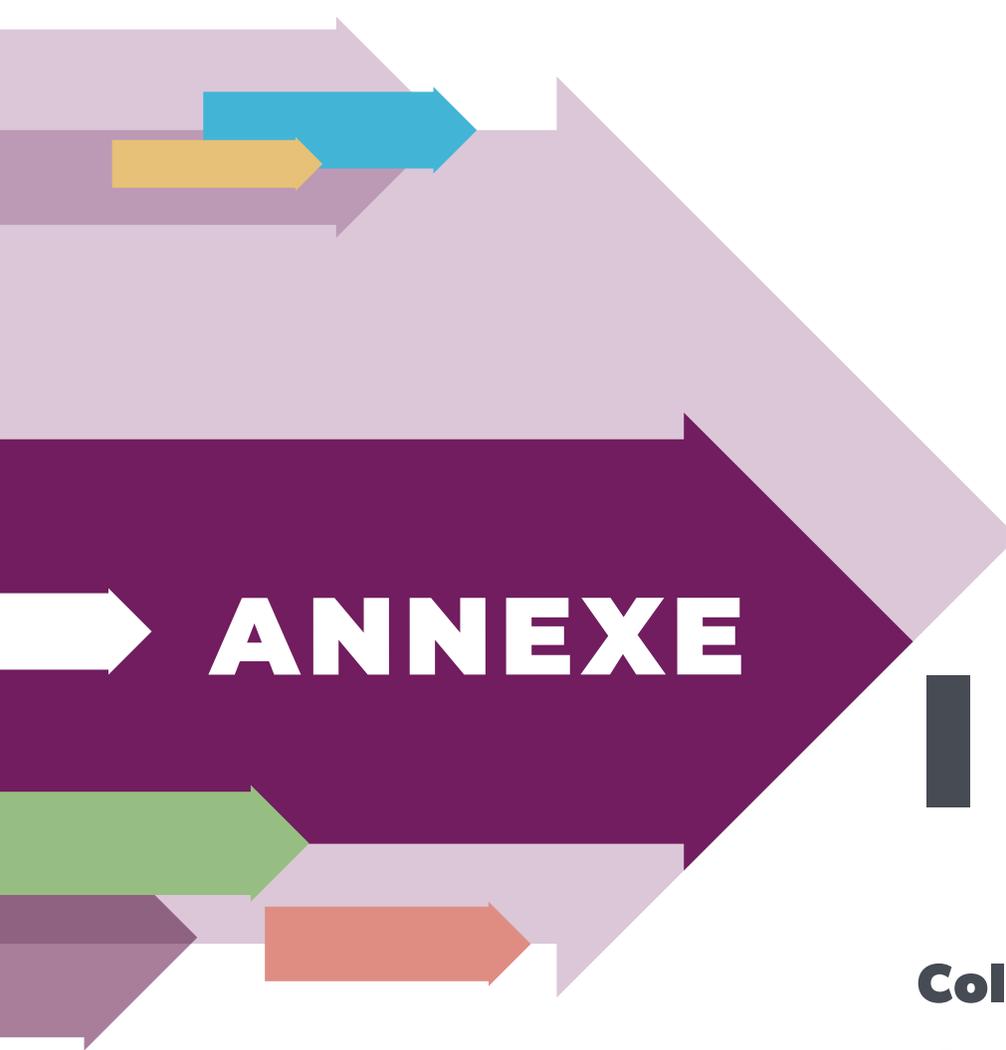


## INTÉGRER L'ÉQUITÉ, LA DIVERSITÉ ET L'INCLUSION

Pour garantir encore davantage l'accès équitable à l'aide à la recherche, les organismes subventionnaires ont accru la diversité de leurs conseils consultatifs et de gouvernance, et les hautes dirigeantes et hauts dirigeants des IRSC, du CRSNG et du CRSH ont diffusé une déclaration publique sur l'importance de l'amélioration de l'équité, de la diversité et de l'inclusion au sein de leurs organismes, des établissements d'enseignement supérieur et du milieu de la recherche.

**125**  
**organisations**

**ont signé la charte  
du programme Dimensions**



# ANNEXE

## **Collecte des données à déclaration volontaire à l'appui de l'équité, de la diversité et de l'inclusion**



Vous trouverez dans cette annexe un ensemble de données extrait du formulaire de déclaration volontaire rempli dans le cadre des principales occasions de financement individuelles et communes des organismes subventionnaires (IRSC, CRSNG, CRSH et FCI) pour le cycle de concours 2020<sup>3</sup>. Les tableaux et les figures brossent un portrait des renseignements autodéclarés pour les groupes suivants : femmes, Autochtones, minorités visibles et personnes handicapées. Il est obligatoire de remplir le [formulaire de déclaration volontaire](#), mais il est possible de choisir la réponse « Je préfère ne pas répondre » pour toutes les questions.

L'ensemble de données présente un résumé des taux de candidature et d'attribution<sup>4,5</sup> pour les principales occasions de financement individuelles et communes des organismes subventionnaires (tableaux 1a à 1c; figures 1a à 1d)<sup>6</sup>. Les taux de candidature sont distingués des taux d'attribution pour les programmes de recherche et de formation. Ces données donnent aussi un aperçu des taux de mises en candidature et de représentation au sein du Programme des chaires de recherche du Canada ainsi que parmi les chefs d'équipe du Fonds d'innovation de la FCI.

## TAUX DE CANDIDATURE ET D'ATTRIBUTION DES PRINCIPALES OCCASIONS DE FINANCEMENT INDIVIDUELLES ET COMMUNES DES ORGANISMES SUBVENTIONNAIRES

Les taux de candidature et d'attribution des principales occasions de financement du cycle de concours 2020 sont présentés ci-dessous pour les quatre groupes identifiés dans le formulaire de déclaration volontaire. Les données ont été recueillies au moyen de ce formulaire, qui a été rempli par les personnes principalement responsables des demandes.

Comme il y a peu de temps que ces données ont commencé à être recueillies, il faut faire preuve de vigilance lorsqu'on les interprète, surtout lorsque le nombre de demandes à un concours est faible. Dans les années à venir, nous disposerons de plus de données, et les tendances pourront alors être surveillées et analysées pour que l'on ait une meilleure idée de la participation de chaque groupe aux activités de recherche au Canada et de leur capacité à obtenir des fonds.

<sup>3</sup> Le cycle du concours se définit en fonction de l'exercice financier durant lequel on prévoit de verser le premier paiement pour un concours donné. La demande peut avoir été reçue au cours de l'exercice précédent, ou certains bénéficiaires peuvent recevoir leur subvention à l'exercice suivant, mais toutes les données liées aux demandes et aux subventions pour un cycle de concours donné sont conservées ensemble.

<sup>4</sup> Le taux de candidature est calculé ainsi : le nombre de demandes présentées pour un cycle de concours où la personne responsable de la demande s'identifie comme membre d'un groupe sous-représenté est divisé par le nombre total de demandes présentées pour ce même cycle de concours. Le résultat est multiplié par 100 pour obtenir le pourcentage.

<sup>5</sup> Le taux d'attribution est obtenu en divisant le nombre total de bénéficiaires pour un cycle de concours donné qui ont déclaré faire partie d'un groupe sous-représenté par le nombre total de bénéficiaires de financement pour ce même cycle de concours. Le résultat est multiplié par 100 pour obtenir le pourcentage. Par « bénéficiaires », on entend les personnes responsables des demandes. Les autres membres de l'équipe de recherche, le cas échéant, n'en font pas partie.

<sup>6</sup> Cet ensemble de données concerne la personne principalement responsable de la direction intellectuelle globale de la recherche, de l'activité liée à la recherche ou du partenariat. Les organismes subventionnaires ont plusieurs façons de la désigner : « chercheuse principale ou chercheur principal », « directrice ou directeur du projet » ou « candidate principale (désignée) ou candidat principal (désigné) »; cette personne peut aussi avoir le statut d'étudiante ou étudiant ou de stagiaire au niveau postdoctoral ayant présenté une demande pour obtenir une bourse.

**Tableau 1a. Taux de candidature et d'attribution pour les principales occasions de financement individuelles et communes des organismes subventionnaires**

Programme de recherche	Femmes		Autochtones		Personnes handicapées		Personnes de minorités visibles	
	Candidature	Attribution	Candidature	Attribution	Candidature	Attribution	Candidature	Attribution
Subventions Projet des IRSC	36,0 %	39,2 %	0,7 %	–	1,6 %	1,7 %	24,4 %	20,6 %
Subventions à la découverte du CRSNG	23,8 %	23,9 %	0,6 %	0,6 %	1,8 %	1,4 %	25,0 %	23,0 %
Subventions de partenariat du CRSNG	18,8 %	17,6 %	0,8 %	–	1,6 %	1,2 %	37,4 %	36,7 %
Subventions Savoir du CRSH	48,8 %	50,0 %	1,8 %	2,4 %	3,4 %	3,5 %	21,2 %	19,8 %
Subventions de partenariat du CRSH	57,5 %	59,6 %	3,3 %	3,5 %	4,7 %	5,3 %	19,6 %	19,6 %
Fonds des leaders John-R.-Evans de la FCI	40,8 %	42,0 %	2,8 %	3,4 %	2,6 %	2,8 %	26,0 %	23,8 %
Fonds Nouvelles frontières en recherche*	33,1 %	35,9 %	–	–	3,6 %	–	37,4 %	32,5 %
Programme de formation	Candidature	Attribution	Candidature	Attribution	Candidature	Attribution	Candidature	Attribution
Bourses d'études supérieures du Canada au niveau de la maîtrise*	59,8 %	62,2 %	2,1 %	2,3 %	4,8 %	4,4 %	22,4 %	20,1 %
Bourses de recherche au doctorat des IRSC	65,8 %	63,2 %	2,4 %	–	4,7 %	5,3 %	28,5 %	22,6 %
Bourses postdoctorales des IRSC	53,1 %	51,7 %	–	–	1,3 %	–	31,8 %	21,9 %
Bourses d'études supérieures du CRSNG au niveau du doctorat	39,2 %	41,6 %	2,0 %	1,8 %	3,7 %	3,4 %	27,8 %	26,2 %
Bourses postdoctorales du CRSNG	37,2 %	42,4 %	–	–	2,7 %	–	38,5 %	41,6 %
Bourses doctorales du CRSH	65,1 %	65,2 %	5,1 %	4,5 %	7,2 %	8,4 %	21,7 %	22,1 %
Bourses postdoctorales du CRSH	54,6 %	56,4 %	–	–	4,7 %	–	20,8 %	17,3 %
Bourses d'études supérieures du Canada Vanier*	55,6 %	59,5 %	1,9 %	–	6,2 %	6,0 %	32,5 %	37,5 %
Programme de bourses postdoctorales Banting*	48,2 %	40,0 %	–	–	2,4 %	–	31,7 %	30,0 %

\* Occasions de financement interorganismes

**Remarques**

- Conformément aux obligations découlant de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, un trait (–) indique les catégories pour lesquelles moins de 10 réponses ont été recueillies.
- Les groupes ne sont pas exclusifs : les pourcentages ne peuvent être additionnés ni comparés directement.

**Tableau 1b. Mises en candidature et représentation au sein du Programme des chaires de recherche du Canada**

Programme	Femmes		Autochtones		Personnes handicapées		Personnes de minorités visibles	
	Candidatures en 2020	Représentation en 2020*	Candidatures en 2020	Représentation en 2020*	Candidatures en 2020	Représentation en 2020*	Candidatures en 2020	Représentation en 2020*
Programme des chaires de recherche du Canada	51,0 %	38,6 %	4,0 %	3,2 %	7,0 %	5,5 %	27,0 %	21,4 %

\* Les données comprennent les candidatures hors cycle présentées au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre 2020.

**Remarques**

- Pour le Programme des chaires de recherche du Canada, l'ensemble des candidates et candidats doivent inclure un formulaire de déclaration volontaire dans leur dossier de mise en candidature. Les données présentées dans ce tableau illustrent donc le taux de mises en candidature (pourcentage des candidatures de personnes des quatre groupes désignés) et la représentation totale dans le programme (subventions actives pendant l'année). Ces données ne peuvent pas servir à calculer les taux d'attribution ou de succès. Pour obtenir d'autres statistiques, consulter le [site Web du Programme](#).
- Les données sur les mises en candidature pour les chaires traduisent le nombre de mises en candidature reçues pour

tous les cycles de la période visée par le rapport (2020-1 et 2020-2) dans lesquelles les candidates et candidats ont déclaré faire partie d'un ou de plusieurs groupes sous-représentés. Ce chiffre est ensuite divisé par le nombre total de mises en candidature reçues pour tous les cycles de la période visée par le rapport, puis multiplié par 100 pour obtenir le pourcentage.

- La représentation dans le Programme est le nombre de titulaires de chaire en place qui déclarent faire partie d'un ou de plusieurs groupes sous-représentés, divisé par le nombre total de titulaires de chaire en place. Le résultat est multiplié par 100 pour obtenir le pourcentage. En raison de la nature du Programme, ces données ne sont valables que pour un moment précis dans le temps.

**Tableau 1c. Chefs d'équipe\* du Fonds d'innovation de la Fondation canadienne pour l'innovation**

Programme	Femmes		Autochtones		Personnes handicapées		Personnes de minorités visibles	
	Demandes	Financement attribué	Demandes	Financement attribué	Demandes	Financement attribué	Demandes	Financement attribué
Fonds d'innovation	26,5 %	23,6 %	–	–	–	–	15,2 %	12,4 %

\* Les établissements peuvent sélectionner un ou deux chefs d'équipe pour chaque projet du Fonds d'innovation, au lieu d'une seule personne, pour former une équipe de recherche plus inclusive. Les statistiques ci-dessus sont fondées sur le nombre total de chefs d'équipe (n = 520) plutôt que le nombre total de demandes (n = 307). Parmi les 307 demandes, 102 projets ont été financés.

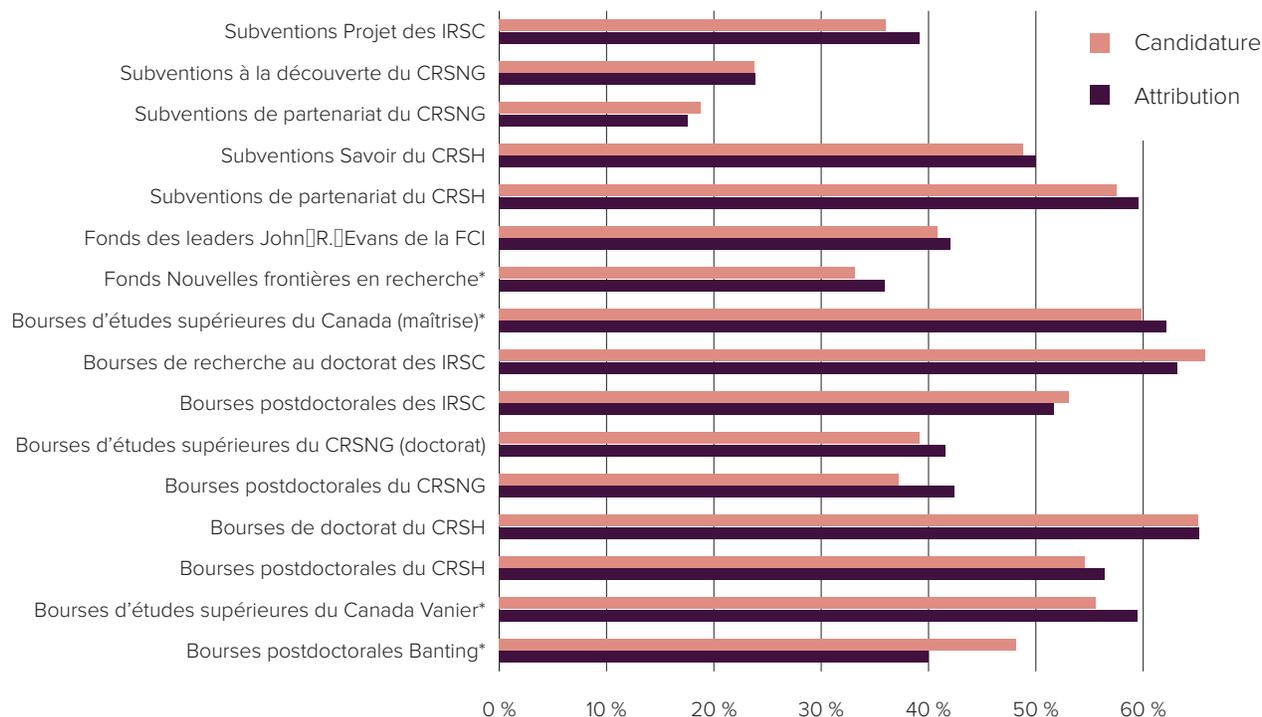
**Remarque**

- La FCI pose les questions sur l'identité autochtone et l'appartenance à une minorité visible uniquement aux membres des équipes de recherche qui sont affiliés à des établissements situés au Canada. La question concernant le

handicap repose sur une définition plus restreinte que celle du formulaire interorganismes : la définition de la FCI se limite aux déficiences et aux mesures d'adaptation en milieu de travail.

Les figures 1a à 1d ci-dessous sont des représentations visuelles des données figurant dans le tableau 1a.

**Figure 1a. Taux de candidature et d'attribution pour les femmes, par occasion de financement individuelle et commune des organismes subventionnaires**



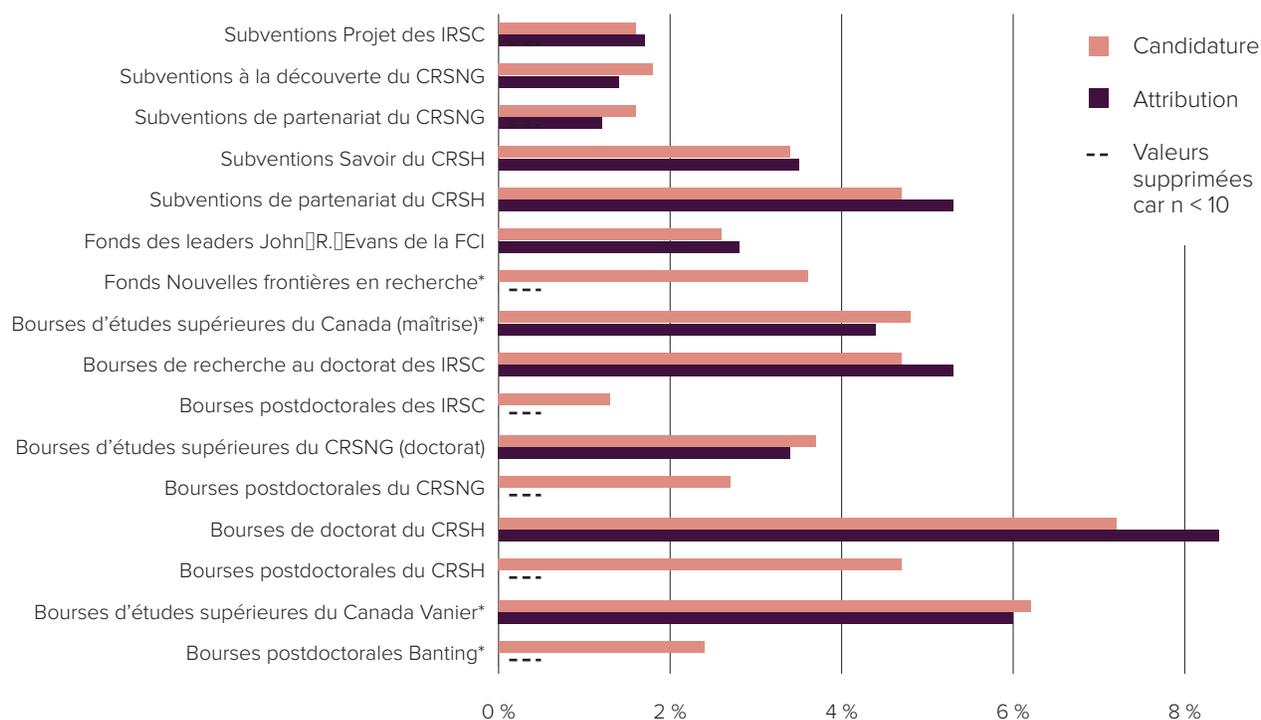
\* Occasions de financement interorganismes

**Figure 1b. Taux de candidature et d'attribution pour les Autochtones, par occasion de financement individuelle et commune des organismes subventionnaires**



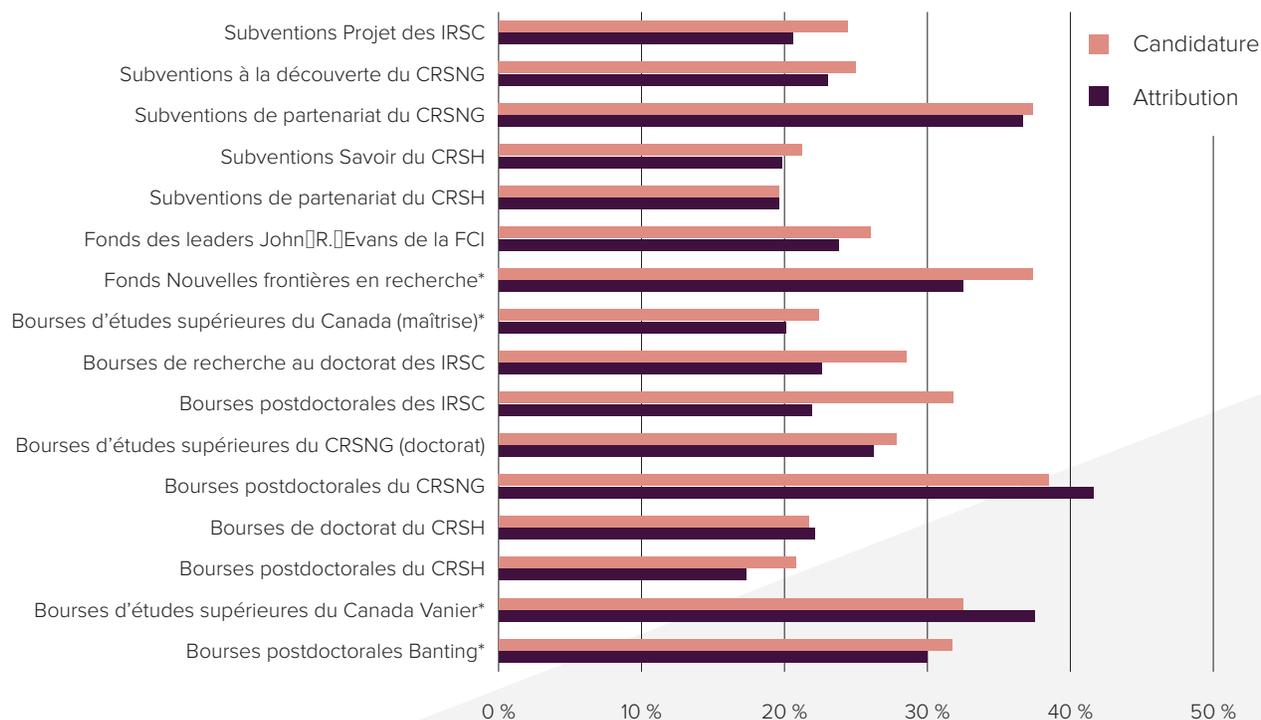
\* Occasions de financement interorganismes

**Figure 1c. Taux de candidature et d'attribution pour les personnes handicapées, par occasion de financement individuelle et commune des organismes subventionnaires**



\* Occasions de financement interorganismes

**Figure 1d. Taux de candidature et d'attribution pour les personnes de minorités visibles, par occasion de financement individuelle et commune des organismes subventionnaires**



\* Occasions de financement interorganismes



# ANNEXE



**Données sur les  
chercheuses et  
chercheurs en début  
de carrière, tirées  
des grands concours  
visant l'attribution  
de subventions  
pour des travaux  
de recherche menés  
à l'initiative de  
chercheuses et  
chercheurs**



Chaque organisme subventionnaire a mis à jour ses données, ajoutant au rapport de l'année dernière les chiffres des cycles de concours de 2019 et 2020 pour les grands programmes visant les recherches menées à l'initiative de chercheuses et chercheurs, en fonction du montant des subventions engagées au moment de l'offre.

Les IRSC ont inclus les données du Programme ouvert de subventions de fonctionnement, en vigueur de 2000 à 2015, ainsi que du programme de subventions Projet, qui s'est amorcé en 2016.

Le CRSNG a inclus les données du Programme de subventions à la découverte, ainsi que les données de 2019 et de 2020 sur le supplément Tremplin vers la découverte, qui a été lancé en 2018.

Le CRSH a inclus séparément les données de deux occasions de financement : le premier tableau montre les données de l'occasion liée aux subventions de développement Savoir, qui a débuté en 2011, alors que le second montre les données de l'occasion liée aux subventions Savoir, inaugurée en 2012.

La FCI a inclus les données du Fonds des leaders John-R.-Evans.

## INSTITUTS DE RECHERCHE EN SANTÉ DU CANADA

Les subventions Projet visent à soutenir les chercheuses et chercheurs, où qu'ils en soient dans leur carrière, pour la conception et la réalisation de projets de recherche en santé et d'application des connaissances. Il y a deux concours par année (printemps et automne). Les subventions appuient les projets de recherche plutôt que les programmes de recherche. La valeur et la durée de chaque subvention sont proportionnelles aux exigences de la recherche proposée et varient en fonction du domaine de recherche, de l'approche adoptée et de la portée, mais n'ont pas de plafond à proprement parler.

Les IRSC utilisent le terme « chercheuse ou chercheur en début de carrière » pour désigner les personnes qui, au moment de leur demande, occupent un poste de recherche indépendant à temps plein depuis cinq ans (60 mois) ou moins, à l'exclusion des congés. La validité de ce statut n'a été vérifiée que pour les concours de subventions Projet. Dans le cadre du Programme ouvert de subventions de fonctionnement, en 2014 et en 2015, étaient considérées comme des chercheuses ou chercheurs en début de carrière les personnes qui avaient obtenu leur plus récent diplôme moins

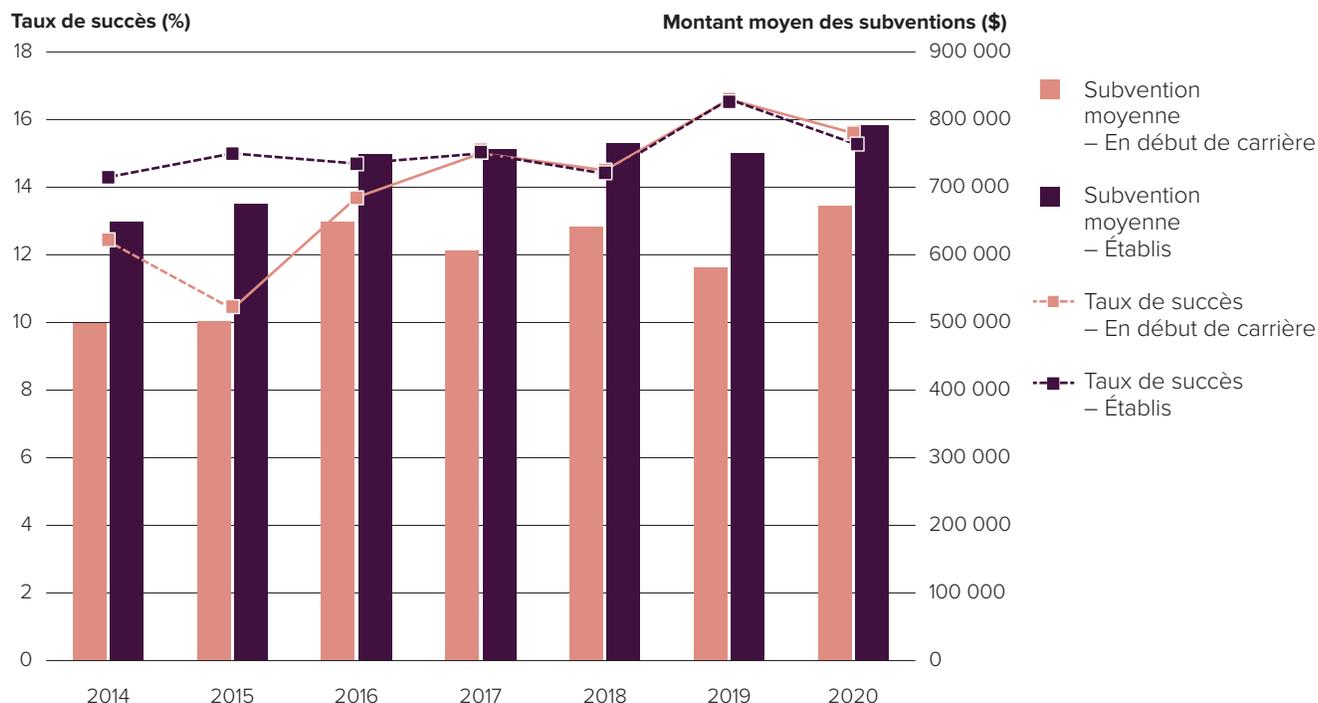
**Tableau des Instituts de recherche en santé du Canada**

<b>Programme ouvert de subventions de fonctionnement et subventions Projet</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Nombre de demandes – Chercheuses et chercheurs en début de carrière	445	403	1 515	821	1 130	1 016	1 121
Nombre de demandes – Total	2 862	2 682	6 697	3 415	5 117	4 629	4 489
Pourcentage du nombre total de demandes	15,5 %	15,0 %	22,6 %	24,0 %	22,1 %	21,9 %	25,0 %
Taux de succès – Chercheuses et chercheurs en début de carrière	12,4 %	10,4 %	13,7 %	15,0 %	14,5 %	16,6 %	15,6 %
Taux de succès – Chercheuses et chercheurs établis	14,3 %	15,0 %	14,7 %	15,0 %	14,4 %	16,6 %	15,3 %
Subvention moyenne – Chercheuses et chercheurs en début de carrière	499 585 \$	501 453 \$	649 423 \$	606 909 \$	641 404 \$	581 139 \$	673 052 \$
Subvention moyenne – Chercheuses et chercheurs établis	649 479 \$	675 264 \$	759 156 \$	756 462 \$	765 262 \$	750 253 \$	792 275 \$
Fonds totaux du Programme ouvert de subventions de fonctionnement et du programme de subventions Projet attribués – Chercheuses et chercheurs en début de carrière	27 477 201 \$	21 061 029 \$	134 430 504 \$	74 649 750 \$	105 190 260 \$	98 212 527 \$	117 784 111 \$
Fonds totaux du Programme ouvert de subventions de fonctionnement et du programme de subventions Projet attribués	251 547 297 \$	251 326 181 \$	711 389 291 \$	368 913 660 \$	545 981 020 \$	547 613 842 \$	526 597 846 \$
Pourcentage des fonds attribués aux chercheuses et chercheurs en début de carrière	10,9 %	8,4 %	18,9 %	20,2 %	19,3 %	17,9 %	22,4 %
Subvention moyenne (par année) – Chercheuses et chercheurs en début de carrière	122 025 \$	122 894 \$	151 524 \$	142 565 \$	145 751 \$	140 158 \$	155 533 \$
Subvention moyenne (par année) – Chercheuses et chercheurs établis	145 307 \$	146 186 \$	167 376 \$	169 043 \$	169 984 \$	166 980 \$	174 951 \$
Fonds totaux du Programme ouvert de subventions de fonctionnement et du programme de subventions Projet attribués – Chercheuses et chercheurs en début de carrière (par année)	6 711 363 \$	5 161 554 \$	31 365 461 \$	17 535 442 \$	23 903 223 \$	23 686 639 \$	27 218 346 \$
Fonds totaux du Programme ouvert de subventions de fonctionnement et du programme de subventions Projet attribués (par année)	56 842 202 \$	55 010 876 \$	158 571 008 \$	83 293 027 \$	121 814 153 \$	123 707 806 \$	117 492 829 \$
Pourcentage des fonds attribués aux chercheuses et chercheurs en début de carrière	11,8 %	9,4 %	19,8 %	21,1 %	19,6 %	19,1 %	23,2 %

de cinq ans avant la demande. Le budget global des concours prévoit une enveloppe de financement distincte pour les chercheuses et chercheurs en début de carrière, assurant ainsi à ce groupe un taux de réussite au moins égal au pourcentage

des demandes qu'il présente. Les processus de concours et d'évaluation par les pairs pour ce groupe sont pleinement intégrés au concours, de sorte que les étapes demeurent les mêmes pour toutes et tous.

**Figure 1. Taux de succès (lignes) et montant moyen des subventions (colonnes) des Instituts de recherche en santé du Canada pour les chercheuses et chercheurs en début de carrière et les chercheuses et chercheurs établis dans le cadre du Programme ouvert de subventions de fonctionnement et des subventions Projet, de 2014 à 2020**



## CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES NATURELLES ET EN GÉNIE

Les subventions à la découverte du CRSNG appuient des programmes de recherche continus ayant des objectifs à long terme plutôt qu'un seul projet ou une seule série de projets à court terme. Elles sont accordées pour une période de cinq ans. Il y a un concours par année, et les chercheuses et chercheurs n'ont droit qu'à une demande ou subvention à la fois. Les titulaires d'une subvention à la découverte active doivent attendre la dernière année de leur financement avant de présenter une nouvelle demande.

Les personnes soumettant une demande sont réparties en deux catégories : les chercheuses et chercheurs en début de carrière et les chercheuses et chercheurs établis. De 2014 à 2016, la première englobait les personnes soumettant une demande dans les deux ans suivant l'obtention de leur premier poste universitaire admissible et ne possédant aucune expérience précédente à titre de chercheuse ou chercheur autonome, en milieu universitaire ou autre. La période d'admissibilité a été augmentée à trois ans en 2017 et à cinq ans en 2019. Elle a aussi été ajustée ponctuellement au fil des ans, lorsque des circonstances spéciales avaient entraîné des retards justifiables (maladies, congés parentaux, etc.).

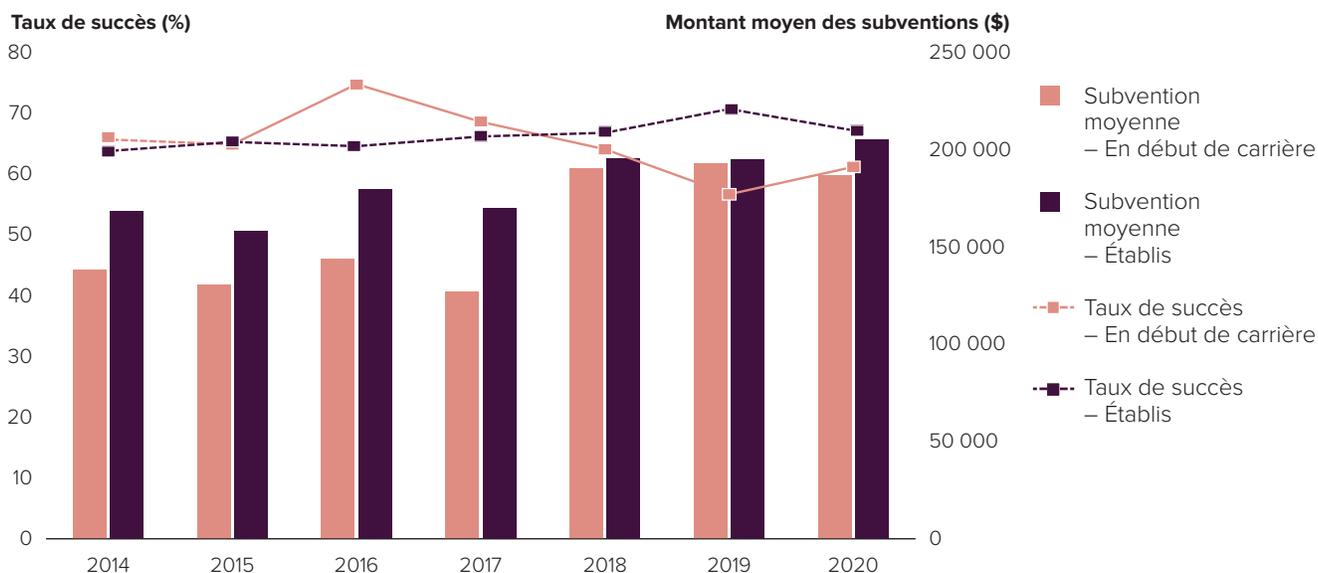
Bien que les demandes des chercheuses et chercheurs en début de carrière soient évaluées en fonction des trois mêmes critères de sélection que celles des chercheuses et chercheurs établis, force est de reconnaître que les personnes soumettant une demande tôt dans leur carrière n'ont peut-être pas autant contribué à la formation que les autres. C'est pourquoi le CRSNG utilise un seuil de qualité différent pour le financement des chercheuses et chercheurs en début de carrière, s'assure que le taux de succès global de ces derniers atteint au moins 50 p. 100 et propose des ressources supplémentaires aux titulaires de subvention de ce groupe, notamment :

- un supplément annuel de 5 000 \$;

- le supplément Tremplin vers la découverte, instauré en 2018, qui prend la forme d'une subvention ponctuelle de 12 500 \$;
- la possibilité, depuis 2017, pour les chercheuses et chercheurs en début de carrière qui préparent une seconde demande de subvention à la découverte de faire prolonger d'un an leur subvention active, pour le même montant.

La hausse des fonds attribués aux chercheuses et chercheurs en début de carrière en 2018 et 2019 s'explique par l'apport du supplément Tremplin vers la découverte ainsi que par l'année de financement supplémentaire. En plus du Programme de subventions à la découverte, le CRSNG verse des fonds à de nombreux programmes de financement à la découverte, dont beaucoup soutiennent les chercheuses et chercheurs en début de carrière.

**Figure 2. Taux de succès (lignes) et montant moyen des subventions (colonnes) du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie pour les chercheuses et chercheurs en début de carrière et les chercheuses et chercheurs établis dans le cadre du Programme de subventions à la découverte, de 2014 à 2020**



**Tableau du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie**

<b>Subventions à la découverte</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Nombre de demandes – Chercheuses et chercheurs en début de carrière	427	489	494	562	677	882	889
Nombre de demandes – Total	3 134	3 159	3 167	3 240	3 213	3 404	3 372
Pourcentage du nombre total de demandes	13,6 %	15,5 %	15,6 %	17,3 %	21,1 %	25,9 %	26,4 %
Taux de succès – Chercheuses et chercheurs en début de carrière	65,6 %	64,8 %	74,7 %	68,5 %	64,0 %	56,6 %	61,1 %
Taux de succès – Chercheuses et chercheurs établis	63,7 %	65,2 %	64,5 %	66,1 %	66,7 %	70,6 %	67,1 %
Subvention moyenne – Chercheuses et chercheurs en début de carrière	138 073 \$	130 553 \$	143 855 \$	127 043 \$	190 094 \$	192 549 \$	186 540 \$
Subvention moyenne – Chercheuses et chercheurs établis	168 017 \$	157 924 \$	179 571 \$	169 937 \$	195 366 \$	194 672 \$	205 158 \$
Fonds totaux du Programme de subventions à la découverte attribués – Chercheuses et chercheurs en début de carrière	38 660 539 \$	41 385 170 \$	53 082 500 \$	48 911 515 \$	82 310 534 \$	96 081 926 \$	101 291 334 \$
Fonds totaux du Programme de subventions à la découverte attribués	328 489 387 \$	316 489 081 \$	362 842 820 \$	349 530 120 \$	412 869 600 \$	442 598 291 \$	443 084 989 \$
Pourcentage des fonds attribués aux chercheuses et chercheurs en début de carrière	12,0 %	13,1 %	14,6 %	14,0 %	19,9 %	21,7 %	22,9 %
Subvention moyenne (par année) – Chercheuses et chercheurs en début de carrière	27 723 \$	26 120 \$	28 771 \$	25 409 \$	32 099 \$	32 508 \$	31 509 \$
Subvention moyenne (par année) – Chercheuses et chercheurs établis	35 513 \$	32 903 \$	37 135 \$	34 948 \$	40 355 \$	40 071 \$	41 032 \$
Fonds totaux du Programme de subventions à la découverte attribués – Chercheuses et chercheurs en début de carrière (première année)	8 137 508 \$	8 280 084 \$	10 616 500 \$	9 782 303 \$	13 898 839 \$	16 221 571 \$	17 108 139 \$
Fonds totaux du Programme de subventions à la découverte attribués (première année)	70 208 877 \$	65 870 975 \$	74 674 964 \$	71 605 024 \$	82 179 749 \$	87 547 244 \$	85 466 870 \$
Pourcentage des fonds attribués aux chercheuses et chercheurs en début de carrière	11,6 %	12,6 %	14,2 %	13,7 %	16,9 %	18,5 %	20,0 %

## CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES HUMAINES

Les subventions de développement Savoir visent à appuyer les étapes initiales de la recherche. Elles servent à financer des projets de développement de la recherche à court terme. Elles peuvent atteindre un maximum de 75 000 \$, versés sur une période d'un à deux ans, avec un minimum de 7 000 \$ pour au moins l'une des deux années. La date limite est en février.

Cette occasion de financement est offerte à deux catégories de chercheuses ou chercheurs.

1. Chercheuses émergentes et chercheurs émergents : personnes qui présentent une demande et sont en mesure de démontrer qu'elles n'ont pas été choisies à titre de chercheuse principale ou chercheur principal ou de directrice ou directeur de projet pour une subvention du CRSH, du CRSNG ou des IRSC et qui satisfont à au moins l'un des critères suivants :
  - avoir obtenu leur diplôme du grade le plus élevé au maximum six ans avant la date limite du concours (date d'obtention du premier doctorat pour les besoins du CRSH);
  - avoir occupé un poste permanent ou menant à la permanence dans un établissement d'enseignement postsecondaire pendant moins de six ans;
  - avoir occupé un poste d'enseignement postsecondaire, mais jamais un poste menant à la permanence (dans un établissement qui offre de tels postes);
  - avoir dû interrompre ou retarder considérablement leur carrière pour des raisons de santé ou familiales au cours des six dernières années.

Le statut de chercheuse émergente ou chercheur émergent est validé pour les subventions de développement Savoir, et au moins 50 p. 100 des fonds sont réservés aux demandes présentées par ce groupe.

2. Chercheuses ou chercheurs établis : personnes qui présentent une demande et qui se sont constitué un dossier de réalisations en recherche ou qui ont eu la possibilité de le faire depuis l'obtention de leur diplôme le plus élevé.

Les subventions Savoir appuient l'excellence en recherche. Elles servent à financer des projets sur une période de deux à cinq ans et atteignent 7 000 \$ à 100 000 \$ par année, jusqu'à concurrence de 400 000 \$ au total. Les candidates et candidats choisissent l'un de deux volets, selon l'ampleur de leur projet :

- volet A : de 7 000 \$ à 100 000 \$
- volet B : de 100 000 \$ à 400 000 \$

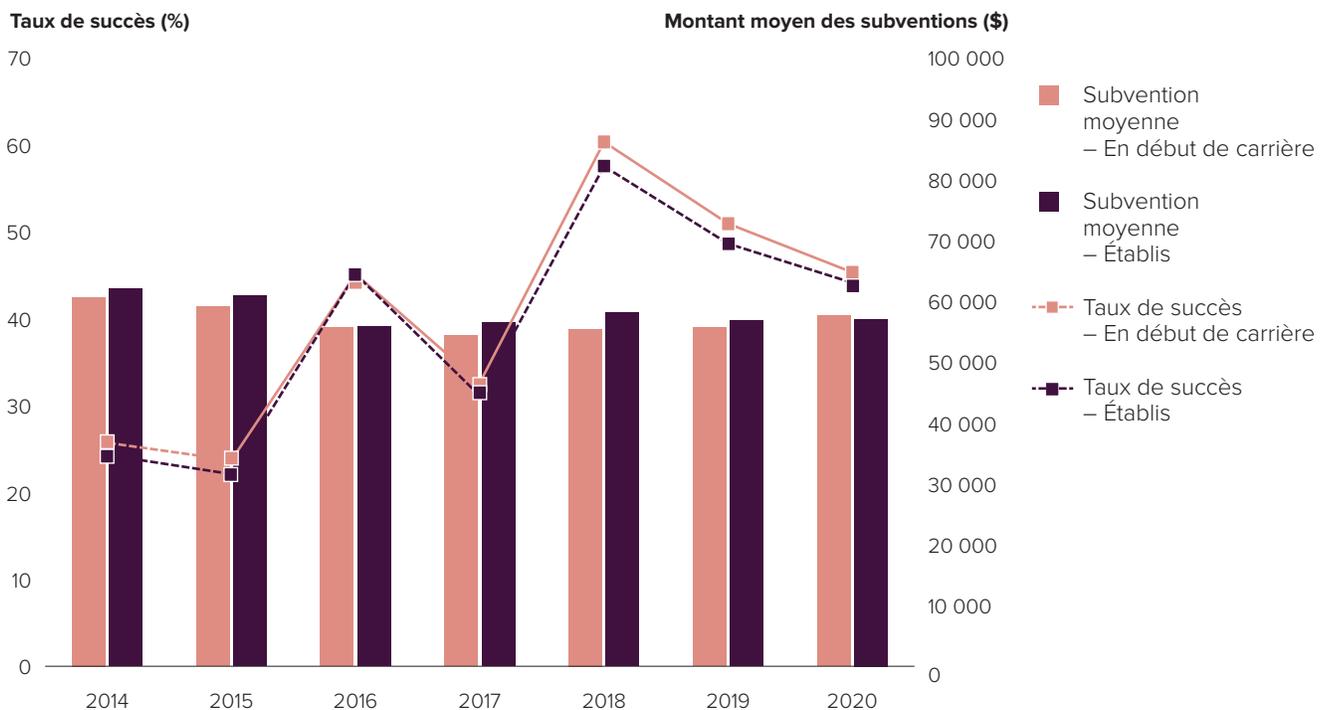
La date limite est en octobre. Il n'y a pas d'enveloppe de financement réservée aux chercheuses et chercheurs émergents, car toutes les personnes soumettant une demande font partie du même groupe. Par conséquent, le statut de chercheuse ou chercheur en début de carrière n'est pas validé dans le cadre des subventions Savoir.

Les critères suivants s'appliquent aux subventions Savoir et aux subventions de développement Savoir :

- les demandes peuvent être présentées par une chercheuse principale ou un chercheur principal, ou par une équipe composée d'une chercheuse principale ou d'un chercheur principal et d'un ou de plusieurs cochercheuses, cochercheurs, collaboratrices ou collaborateurs;

- les personnes soumettant une demande peuvent être des étudiantes ou étudiants de doctorat ou des chercheuses ou chercheurs au niveau postdoctoral, pour autant qu'elles s'affilient officiellement à un établissement d'enseignement postsecondaire canadien admissible dans les trois à cinq mois suivant la date d'entrée en vigueur de leur subvention;
- une même personne ne peut présenter qu'une seule demande à titre de chercheuse principale ou chercheur principal, les deux types de subventions confondus. Il n'y a toutefois pas de limite au nombre de demandes que peut présenter une personne à titre de cochercheuse ou cochercheur ou de collaboratrice ou collaborateur;
- bien qu'une chercheuse ou un chercheur ne puisse normalement pas soumettre une demande aux deux types de subventions dans la même année civile, le CRSH a approuvé une exception à cette règle en 2017, qui a été prolongée à court terme, à savoir qu'une personne n'étant pas retenue pour une subvention de développement Savoir en février peut présenter une demande de subvention Savoir en octobre de la même année;
- une même personne peut être simultanément titulaire d'une subvention de développement Savoir et d'une subvention Savoir pourvu que les objectifs des deux projets de recherche qui y sont associés soient nettement différents.

**Figure 3. Taux de succès (lignes) et montant moyen des subventions (colonnes) du Conseil de recherches en sciences humaines pour les chercheuses et chercheurs en début de carrière et les chercheuses et chercheurs établis dans le cadre des subventions de développement Savoir, de 2014 à 2020**



**Tableau du Conseil de recherches en sciences humaines**

<b>Total</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Nombre de demandes – Chercheuses et chercheurs en début de carrière	1 055	1 026	970	1 013	1 000	884	960
Nombre de demandes – Total	3 271	3 225	2 912	2 749	2 675	2 493	2 681
Pourcentage du nombre total de demandes	32,3 %	31,8 %	33,3 %	36,8 %	37,4 %	35,5 %	35,8 %
Fonds totaux des subventions de développement Savoir et des subventions Savoir attribués – Chercheuses et chercheurs en début de carrière	22 633 881 \$	19 972 111 \$	27 464 866 \$	23 579 015 \$	39 941 520 \$	29 049 725 \$	30 550 140 \$
Fonds totaux des subventions de développement Savoir et des subventions Savoir attribués	115 651 421 \$	98 888 444 \$	110 634 127 \$	114 577 848 \$	139 711 962 \$	122 615 958 \$	129 715 263 \$
Pourcentage des fonds attribués aux chercheuses et chercheurs en début de carrière	19,6 %	20,2 %	24,8 %	20,6 %	28,6 %	23,7 %	23,6 %
<b>Subventions de développement Savoir</b>							
Nombre de demandes – Chercheuses et chercheurs en début de carrière	762	799	803	853	798	739	782
Nombre de demandes – Total	1 128	1 237	1 211	1 236	1 139	1 128	1 256
Pourcentage du nombre total de demandes	67,6 %	64,6 %	66,3 %	69,0 %	70,1 %	65,5 %	62,3 %
Taux de succès – Chercheuses et chercheurs en début de carrière	25,7 %	23,7 %	45,5 %	32,6 %	60,3 %	50,9 %	45,3 %
Taux de succès – Chercheuses et chercheurs établis	24,3 %	22,1 %	45,1 %	31,1 %	57,5 %	48,6 %	44,1 %
Subvention moyenne – Chercheuses et chercheurs en début de carrière	60 643 \$	59 123 \$	55 604 \$	54 372 \$	55 434 \$	55 694 \$	57 567 \$
Subvention moyenne – Chercheuses et chercheurs établis	62 048 \$	60 869 \$	55 862 \$	56 476 \$	58 087 \$	56 849 \$	57 050 \$
Fonds totaux attribués – Chercheuses et chercheurs en début de carrière	11 886 052 \$	11 174 264 \$	20 295 306 \$	15 115 320 \$	26 663 844 \$	20 940 988 \$	20 378 648 \$
Fonds totaux des subventions de développement Savoir attribués	17 408 342 \$	17 078 587 \$	30 573 895 \$	21 835 969 \$	38 048 922 \$	31 685 401 \$	32 302 006 \$
Pourcentage des fonds attribués aux chercheuses et chercheurs en début de carrière	68,3 %	65,4 %	66,4 %	69,2 %	70,1 %	66,1 %	63,1 %
Subvention moyenne (par année) – Chercheuses et chercheurs en début de carrière	30 629 \$	29 695 \$	27 872 \$	27 180 \$	28 016 \$	27 950 \$	28 995 \$
Subvention moyenne (par année) – Chercheuses et chercheurs établis	31 649 \$	30 592 \$	28 101 \$	28 599 \$	29 419 \$	29 482 \$	28 805 \$

suite à la page suivante

<b>Total</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Montant total des fonds attribués aux chercheuses et chercheurs en début de carrière (par durée moyenne des subventions)	5 926 653 \$	5 538 089 \$	10 103 675 \$	7 542 462 \$	13 543 093 \$	10 512 432 \$	10 232 683 \$
Montant total des fonds des subventions de développement Savoir attribués (par durée moyenne des subventions)	8 680 117 \$	8 490 250 \$	15 232 059 \$	10 902 787 \$	19 324 171 \$	15 984 153 \$	16 237 526 \$
Pourcentage des fonds attribués aux chercheuses et chercheurs en début de carrière	68,3 %	65,2 %	66,3 %	69,2 %	70,1 %	66,1 %	63,1 %
<b>Subventions Savoir</b>							
Nombre de demandes – Chercheuses et chercheurs en début de carrière	293	227	167	160	202	145	178
Nombre de demandes – Total	2 143	1 988	1 701	1 513	1 536	1 365	1 425
Pourcentage du nombre total de demandes	13,7 %	11,4 %	9,8 %	10,6 %	13,2 %	10,6 %	12,5 %
Taux de succès – Chercheuses et chercheurs en début de carrière	18,4 %	20,7 %	28,7 %	31,3 %	47,5 %	43,4 %	41,0 %
Taux de succès – Chercheuses et chercheurs établis	23,8 %	23,7 %	31,4 %	40,9 %	47,3 %	46,1 %	44,2 %
Subvention moyenne – Chercheuses et chercheurs en début de carrière	199 034 \$	187 188 \$	149 366 \$	169 274 \$	138 309 \$	128 710 \$	139 336 \$
Subvention moyenne – Chercheuses et chercheurs établis	198 853 \$	174 670 \$	151 540 \$	152 127 \$	140 072 \$	147 108 \$	158 334 \$
Fonds totaux attribués – Chercheuses et chercheurs en début de carrière	10 747 829 \$	8 797 847 \$	7 169 560 \$	8 463 695 \$	13 277 676 \$	8 108 737 \$	10 171 492 \$
Fonds totaux des subventions Savoir attribués	98 243 079 \$	81 809 857 \$	80 060 232 \$	92 741 879 \$	101 663 040 \$	90 930 557 \$	97 413 257 \$
Pourcentage des fonds attribués aux chercheuses et chercheurs en début de carrière	10,9 %	10,8 %	9,0 %	9,1 %	13,1 %	8,9 %	10,4 %
Subvention moyenne (par année) – Chercheuses et chercheurs en début de carrière	50 625 \$	45 437 \$	37 895 \$	39 220 \$	36 524 \$	34 498 \$	37 947 \$
Subvention moyenne (par année) – Chercheuses et chercheurs établis	48 947 \$	42 830 \$	37 925 \$	37 349 \$	36 316 \$	37 422 \$	40 267 \$
Montant total des fonds attribués aux chercheuses et chercheurs en début de carrière (par durée moyenne des subventions)	2 712 069 \$	2 164 915 \$	1 820 841 \$	1 941 214 \$	3 521 152 \$	2 155 487 \$	2 719 850 \$
Montant total des fonds attribués (par durée moyenne des subventions)	24 145 314 \$	19 969 335 \$	19 818 373 \$	22 460 343 \$	26 605 122 \$	23 338 470 \$	24 729 810 \$
Pourcentage des fonds attribués aux chercheuses et chercheurs en début de carrière	11,2 %	10,8 %	9,2 %	8,6 %	12,8 %	8,7 %	10,4 %

## FONDATION CANADIENNE POUR L'INNOVATION

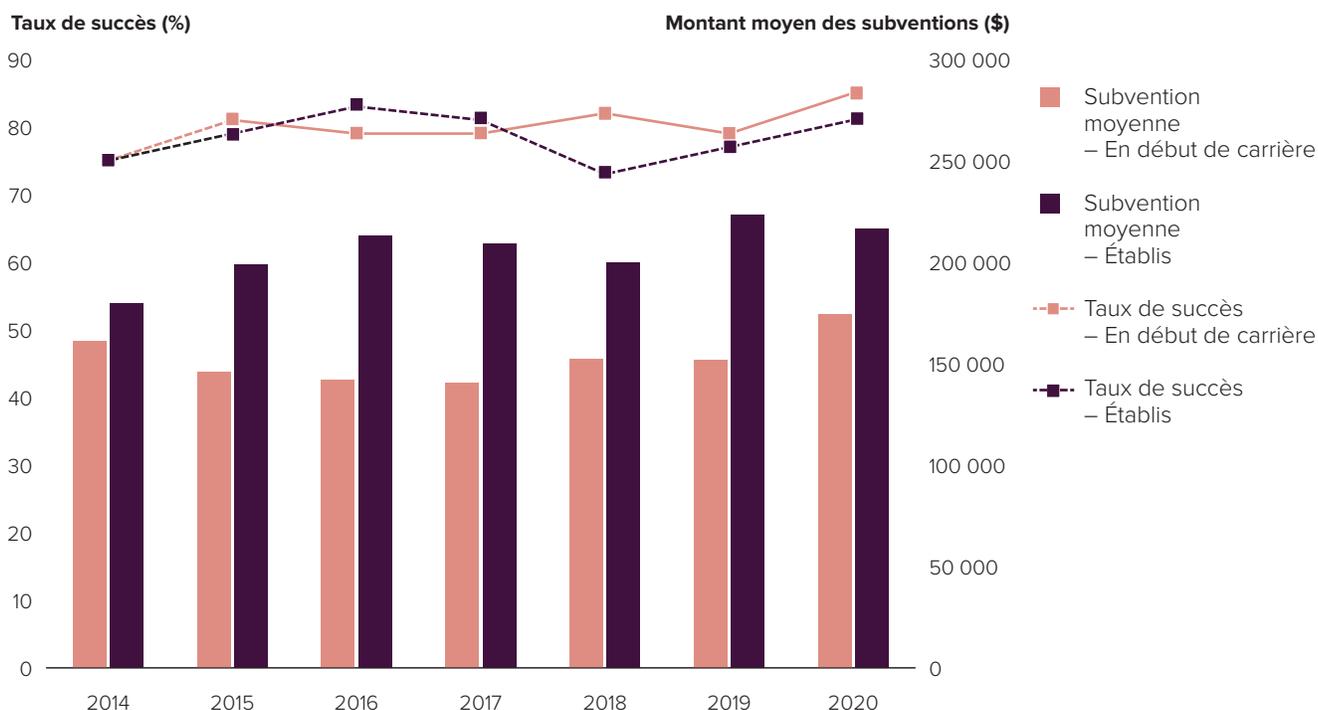
Le Fonds des leaders John-R.-Evans vise à aider les établissements à attirer et à maintenir en poste les chercheuses et chercheurs du meilleur calibre en leur procurant l'infrastructure de recherche essentielle nécessaire pour demeurer ou devenir des chefs de file dans leur domaine. Il permet aussi aux établissements de créer des offres concurrentielles d'appui à la recherche comprenant des installations et le financement partiel de l'entretien et du fonctionnement, qui s'ajoutent aux coûts directs de la recherche couverts par les organismes partenaires (Programme des chaires de recherche du Canada, Programme des chaires d'excellence en recherche du Canada, CRSNG et CRSH).

Les universités canadiennes, les hôpitaux de recherche affiliés et les établissements de recherche reconnus comme admissibles par la FCI peuvent

présenter une demande au Fonds des leaders John-R.-Evans si, au cours des trois dernières années, ils ont reçu en moyenne au moins 200 000 \$ par an en financement des trois organismes fédéraux subventionnaires. Les membres de la communauté de recherche associés à la demande doivent à la fois :

- être des chefs de file reconnus ou avoir démontré un potentiel d'excellence dans le ou les domaines de recherche proposés;
- être engagés, ou sur le point de l'être, dans un projet de recherche ou de développement technologique qui est original, concurrentiel à l'échelle internationale et de haute qualité;
- être professeurs ou professeuses à temps plein ou en voie d'être recrutés par l'établissement pour un tel poste dans un secteur d'importance stratégique.

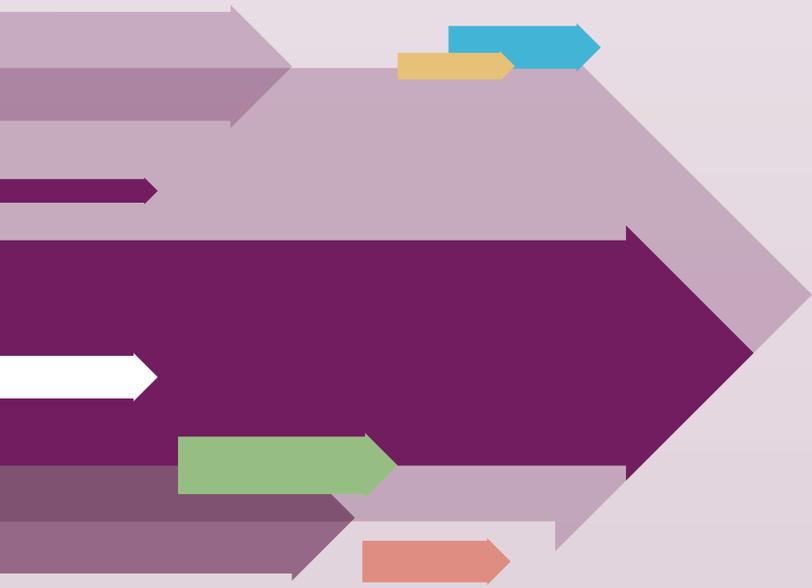
**Figure 4. Taux de succès (lignes) et montant moyen des subventions (colonnes) de la FCI pour les chercheuses et chercheurs en début de carrière et les chercheuses et chercheurs établis dans la cadre du Fonds des leaders John-R.-Evans, de 2014 à 2020**



## Tableau de la Fondation canadienne pour l'innovation

Fonds des leaders John-R.-Evans	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de demandes – Chercheuses et chercheurs en début de carrière	216	259	305	240	283	334	273
Nombre de demandes – Total	382	439	591	418	452	665	464
Pourcentage du nombre total de demandes	56,5 %	59,0 %	51,6 %	57,4 %	62,6 %	50,2 %	58,8 %
Taux de succès – Chercheuses et chercheurs en début de carrière	75,9 %	80,7 %	79,3 %	78,8 %	82,0 %	79,3 %	84,6 %
Taux de succès – Chercheuses et chercheurs établis	75,3 %	78,9 %	82,5 %	81,5 %	73,4 %	76,7 %	81,2 %
Subvention moyenne – Chercheuses et chercheurs en début de carrière	161 031 \$	145 845 \$	141 832 \$	140 595 \$	152 209 \$	151 889 \$	174 267 \$
Subvention moyenne – Chercheuses et chercheurs établis	179 824 \$	198 789 \$	212 993 \$	209 100 \$	199 564 \$	223 418 \$	216 270 \$
Fonds totaux du Fonds des leaders John-R.-Evans attribués – Chercheuses et chercheurs en début de carrière	26 409 068 \$	30 481 504 \$	34 323 312 \$	26 572 480 \$	35 312 473 \$	40 250 531 \$	40 255 643 \$
Fonds totaux du Fonds des leaders John-R.-Evans attribués	48 887 096 \$	58 709 489 \$	84 589 750 \$	56 891 959 \$	60 058 409 \$	96 998 760 \$	73 777 455 \$
Pourcentage des fonds attribués aux chercheuses et chercheurs en début de carrière	54,0 %	51,9 %	40,6 %	46,7 %	58,8 %	41,5 %	54,6 %

Remarque : les variations depuis le dernier rapport sont attribuables aux données supplémentaires recueillies depuis 2020 sur la première attribution de poste dans un corps professoral ou dans le milieu de la recherche et à la nature dynamique de la base de données concernée



[canada.ca/fr/comite-coordination-recherche](https://canada.ca/fr/comite-coordination-recherche)